

La Roche sur Yon, le 18 janvier 2007

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
DES PAYS DE LA LOIRE

Groupe de subdivisions de La Roche sur Yon  
Z.I. Nord - 135 rue Philippe Lebon  
85000 LA ROCHE SUR YON

## RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

**Objet :** Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques  
Changement de raison sociale - GRANDJOUAN SACO aux Epesses

Le présent rapport a pour objet le transfert de l'arrêté préfectoral de post exploitation du site de stockage de déchets au lieu-dit « Le Cerisier » aux Epesses.

### 1. - Objet du présent rapport

Le centre d'enfouissement technique des Epesses est actuellement fermé et fait l'objet d'un suivi d'exploitation pour une durée de 30 ans. L'arrêté préfectoral n°02-DRCLE/1-569 du 19 novembre 2002 définit les conditions de ce suivi pour la société TOP OUEST.

Par courrier en date du 30 janvier 2006, la société PAUL GRANDJOUAN SACO informe le préfet de la fusion, par voie d'absorption, de la société TOP OUEST.

Conformément à l'article 23-2 du décret n°77-1133 du 21 septembre 1977, le changement d'exploitant pour cette installation classée nécessitant des garanties financières doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire dans les formes prévues par son article 18, après avis du CODERST.

Le nouvel exploitant est la société PAUL GRANDJOUAN SACO, dont le siège social est Avenue Lotz Cossé - 44200 - NANTES. Son numéro de SIREN est 867 800 518.

### 2. - Proposition

Nous proposons aux membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'émettre un avis favorable au transfert de l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2002 de la société TOP OUEST à la société PAUL GRANDJOUAN SACO pour son site de stockage de déchets des Epesses au lieu-dit « Le Cerisier ».

Un projet d'arrêté préfectoral complémentaire est annexé au présent rapport.